

## OUVERTURE DE POSTE

<b>Titre :</b>	<b>Directeur planification et développement du territoire</b>
<b>Statut :</b>	Poste cadre permanent, 32,50 h
<b>Affichage :</b>	4 au 23 septembre 2015
<b>Échelle salariale :</b>	Selon l'échelle en vigueur

---

---

### SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité de la direction générale, le directeur du Service de planification et développement du territoire est responsable de la planification, de la direction, du contrôle et de la coordination des activités de son service, soit notamment : permis et inspection des bâtiments, urbanisme, promotion du territoire, transport en commun, développement économique et durable.

### PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Mettre en œuvre le plan d'urbanisme et les modifications des règlements s'y rattachant, des programmes particuliers d'urbanisme, du développement et de l'aménagement urbain, incluant les plans d'aménagement d'ensemble (PMAD) ;
- Agir à titre de professionnel auprès de son Service dans l'orientation à donner quant à l'interprétation et à l'application du schéma d'aménagement, du plan d'urbanisme, des plans particuliers d'urbanisme et des règlements d'urbanisme ;
- Encadrer les professionnels auxquels sont confiés des mandats sectoriels d'urbanisme et de développement économique ;
- Mettre en place et maintenir une structure d'accueil et de soutien en matière de développement économique ;
- Représenter la Ville de Beloeil auprès des organismes locaux et régionaux voués au développement économique et au développement du territoire ;
- Siéger et exercer le rôle de secrétaire sur certains comités de la Ville comme personne ressource dont, notamment : le comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.), le comité Liaison d'affaires et le comité consultatif de développement durable (C.C.D.D.) ou autres ;
- Réviser les différents processus reliés à l'offre de service de la PDT pour s'assurer d'optimiser les façons de faire ;
- Planifier, préparer, gérer et contrôler le budget de son service ;
- Préparer et coordonner les projets et les programmes d'immobilisations relevant de son service et administrer le budget une fois approuvé ;
- Gérer le personnel de son service, et ce, conformément aux politiques, orientations, normes et procédures de la Ville ;

- S'assurer de l'application de la convention collective des employés syndiqués du service ;
- S'assurer de la sélection, de la formation et de l'appréciation du rendement du personnel du service.

La liste des tâches et des responsabilités énumérées ci-dessus est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et des responsabilités susceptibles d'être effectuées par le titulaire du poste.

### EXIGENCES DU POSTE

- Posséder un baccalauréat en urbanisme ou dans un domaine connexe ;
- Détenir une expérience minimale de dix (10) ans en gestion, dont cinq (5) années idéalement acquises dans le domaine municipal dans des fonctions similaires ;
- Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec ;
- Bonne connaissance du Code de construction du Québec ainsi que des lois, règlements ou normes du bâtiment connexes ;
- Maîtrise de la suite Microsoft Office
- Bonne connaissance des outils informatiques et des logiciels couramment utilisés dans le domaine de l'urbanisme (AccèsCité Territoire, JMAP – un atout) ;
- Capacité à développer et à diriger une équipe de travail ;
- Facilité à communiquer efficacement et harmonieusement avec le public ;
- Orienté vers le service à la clientèle ;
- Sens politique développé ;
- Jugement sûr, esprit d'analyse et d'innovation ;
- Sens de la planification et de l'organisation développés ;
- Habileté à gérer plusieurs projets de façon simultanée.

**DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE** : 23 septembre 2015, 16 h

**POUR POSTULER** : [emplois@ville.beloeil.qc.ca](mailto:emplois@ville.beloeil.qc.ca)

Nous remercions les postulants pour leur intérêt; nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus. La Ville de Beloeil respecte l'équité en emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.